

Résolution

adoptée par le congrès cantonal du 5 novembre



Parti socialiste
neuchâtelois

La place des patient-es

Dans un système de santé contraint financièrement, la juste allocation des ressources doit préserver les principes fondateurs de solidarité et de mutualisation.

Aujourd'hui, ces ressources sont pilotées par les financeurs (assurances ou finances publiques), les professionnel·les de la santé et les politiques tandis que le bénéficiaire du système – **le patient-e** – est le grand absent !

L'expérience des patient-es est indispensable pour garantir la qualité et la sécurité du système de soins et de santé. Recueillir et tenir compte de ces expériences est un bras de levier pour améliorer le système à tous les niveaux. Convaincu qu'il est temps de passer du « faire pour » au « faire avec », le PSN souhaite consolider la place centrale du patient-e dans le système à travers quatre dimensions :

- 1.** Le PSN soutient l'intégration de **l'expérience des patient-es comme indicateur de qualité.**
Les processus qualité des institutions de santé publique et bénéficiaires de mandats de prestations sont actuellement quantitatifs : taux d'infection, de réhospitalisations, mortalité, etc...**les expériences que racontent les personnes concernées doivent contribuer à l'amélioration des pratiques soignantes et être accessibles au public.**
- 2.** Le PSN soutient **l'intervention de patient-es dans l'ensemble des formations initiales en santé.**
Qui n'a pas souhaité se sentir écouté, entendu, respecté et accompagné dans ses choix au service de sa santé ? Qui n'a pas souhaité rencontrer un soignant patient, attentif, empathique ? Qui de mieux placées que les personnes régulièrement confrontées au système de soin pour guider les futurs professionnel·les vers une posture favorable à la relation soignant-soigné. **Médecins, infirmier-es, ergothérapeutes...doivent être confronté-es aux attentes relationnelles des patient-es au cours de leur cursus de formation.**
- 3.** Le PSN soutient **l'introduction de représentant-es de patient-es dans les instances dirigeantes** des institutions publiques et bénéficiaires de mandats de prestations.
Un représentant de patient-e doit pouvoir **contrebalancer les logiques administratives et économiques** afin qu'elles n'aient pas la primauté.
- 4.** Il soutient également **un renforcement**, en particulier financier, **des fédérations de patient-es.**
- 5.** Le PSN soutient **l'accessibilité aux procédures civiles pour l'ensemble des patient-es** lorsque la médiation a échoué.
Notre système de santé est très performant si l'on en croit le faible nombre d'erreurs médicales reconnues et de procédures civiles engagées mais de telles procédures imposent une avance de frais. Cette **avance de frais doit être limitée à un degré supportable** afin de ne pas limiter le recours à la justice et de garantir au mieux l'application du droit.